

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2255

présenté par

Mme Krimi, M. Lainé, Mme Mörch, Mme Brunet, Mme Rossi, M. Simian, M. Claireaux,
Mme Claire Bouchet et Mme Dupont

ARTICLE 25

Après l'alinéa 21, insérer les deux alinéas suivants :

« c) Il est ajouté un alinéa ainsi rédigé :

« « Le personnel d'associations sportives est sensibilisé à la nécessité de signaler les comportements de radicalisation. » ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le milieu sportif, tout comme les enceintes scolaires, sont des espaces où les jeunes évoluent et sont en contact avec des adultes qui les côtoient tous les jours et qui les connaissent. Ces liens de proximité et de confiance, s'ils sont structurants pour les éducateurs comme pour les sportifs, ils sont aussi l'occasion de remarquer des comportements dissonants et donc de les signaler.